



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_SB23/01

du 03/04/2023 au 02/05/2023

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du 03/04/2023 au 02/05/2023 une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- _ Les mairies de BINIC-ETABLES-SUR-MER, CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, MORIEUX, PLANGUENOUAL, PLEBOULLE, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLERIN, PLEVENON, PORDIC, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER, SAINT-QUAY-PORTRIEUX
- _ Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Saint-Brieuc et Paimpol.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 27 avril 2023 auprès de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Arrête la présente liste à 19 demandes.

Fait à Saint-Brieuc le 31/03/2023
Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer
le technicien en charge des cultures
marines

GOMEZ Sebastien



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Adresse géographique du site :
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_SB23/01 du 03/04/2023 au 02/05/2023

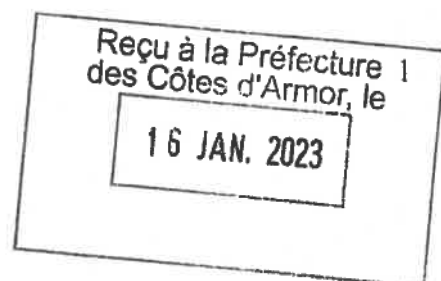
N° Demande	Demandeur	Nature Opération(s)	Parcelle	Surface ou Longueur	Caractéristiques	Commune	Localisation
SB19/0010	PERLE DE BINIC	Renouvellement (voir courrier du pétitionnaire pour le détail du projet)	03004131	10910.45 ares	Divers Huître/Moule/Coquillage/Algue Sur corde eau profonde (Elevage) () DPM en mer	BINIC	BAIE DE BINIC
SB22/0030	SARL DESBOIS	Reclassement	02303945	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	HILLION
SB23/0031	EARL MYTILICOLE MARTIN	Reclassement	02002345	1200 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0018	SARL MYTILICOLE CREPIEUX - BLANCHARD	Reclassement	02304641	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0016	SARL MYTILICOLE CREPIEUX - BLANCHARD	Reclassement	02002243	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0012	GAEC MYTILICOLE BAILLY	Reclassement	02001243	1200 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX

SB23/0010	GAEC MYTILICOLE BAILLY	Reclassement	02001240	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0008	PARPAIX STEPHANE	Reclassement	02000441	1200 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	HILLION
SB23/0034	CHARBONNEAU YOURI MICHEL	Reclassement	T00000003	1200 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0035	CHARBONNEAU YOURI MICHEL	Reclassement	T00000004	1200 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	BAIE DE MORIEUX
SB23/0036	CHARBONNEAU YOURI MICHEL	Reclassement	T00000005	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	HILLION	HILLION
SB22/0028	LE PANIER IODE SARL	Renouvellement	02003077	100 m	Algues brunes Algues rouges Sur corde terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLANGUENOUAL	JOSPINET
SB23/0022	SARAZIN JEAN LUC CLAUDE	Création	01004658	100 m	Moule Sur corde terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE
SB23/0001	BOUESNEL JEAN YVES FRANCOIS	Reclassement	01004760	600 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE

SB23/0014	EARL L'ARGUENON	Reclassement	01003553	50.0 ares	Divers Huître En surélevé terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE
SB23/0032	AUDINEAU ALAIN MARCEL HENRI	Reclassement	01005834	22.0 ares	Divers Huître En surélevé terrain découvrant (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE
SB23/0020	SARAZIN JEAN LUC CLAUDE	Reclassement	01005059	700 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE
SB23/0001	BOUESNEL JEAN YVES FRANCOIS	Reclassement	01048558	100 m	Moule Sur bouchot (Elevage) () DPM littoral(balancement des marées)	PLEVENON	BAIE DE LA FRESNAIE
SB23/0024	GOURGA ALEXANDRE FRANCOIS	Réduction (superficie / longueur)	11204147	17.5 ares * 19,5 ares	Divers Huître Dépôt surélevé (Dépôt) () DPM littoral(balancement des marées)	SAINT-JACUT-DE- LA-MER	BAIE DE L'ARGUENON
SB23/0025	GOURGA ALEXANDRE FRANCOIS	Création	11204149	2.0 ares	Divers Huître Dépôt surélevé (Dépôt) () DPM littoral(balancement des marées)	SAINT-JACUT-DE- LA-MER	BAIE DE L'ARGUENON

* situation antérieure

SCEA Perle de Binic
Rue des Brunettes
17390 La Tremblade



Préfecture des Côtes d'Armor
3 Pl. Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

La Tremblade, le 6 Janvier 2023

Objet : Ré instruction de notre demande de concession de cultures marines du 26 juillet 2019

A l'attention de : Monsieur le Préfet

Copie à : Monsieur Pierre PIQUET (DDTM 22)
Monsieur Fabien MAROCCO (DDTM 22)

Recommandé avec A/R n° 1A 195 079 6452 4

Monsieur le Préfet,

Par deux jugements rendus le 14 novembre 2022 (affaires Nos 2100769 et 2102765) le tribunal administratif de Rennes a annulé vos décisions :

- du 20 janvier 2021 rejetant la demande de renouvellement de concession de culture marines déposée par la SCEA Perle de Binic le 26 juillet 2019 sous le n°SB19/0010 (*demande qui visait le renouvellement de la concession accordée par l'Arrêté Préfectoral n°90 du 30 avril 2015*) ;
- du 1er avril 2021 par laquelle vous avez accordé à la SCEA Perle de Binic une concession de cultures marines provisoire et limitée à 10 filières (dans l'attente que TA de Rennes se prononce sur le recours exercé contre votre refus du 20 janvier 2021) ;

et vous a enjoint de réexaminer la demande de renouvellement de concession de culture marines précitée.

Par la présente et en tant que de besoin j'ai l'honneur de vous demander officiellement de bien vouloir reprendre l'instruction de ma demande de renouvellement de concession de culture marines déposée le 26 juillet 2019.

En réponse aux demandes reçues de la DDTM les 22 novembre et 9 décembre 2022, je vous rappelle les principales caractéristiques de mon projet (telles que déjà exposées dans mes courriers adressés à la DDTM les 12 juin et 23 septembre 2020 et présentées devant le CRC BN le 28 juin 2019) :

- renouvellement d'une concession de culture marine en eau profonde portant sur une superficie de 109 ha située en baie de Binic (concession CM1, aucune concession CM2, CM3 ; CM4)

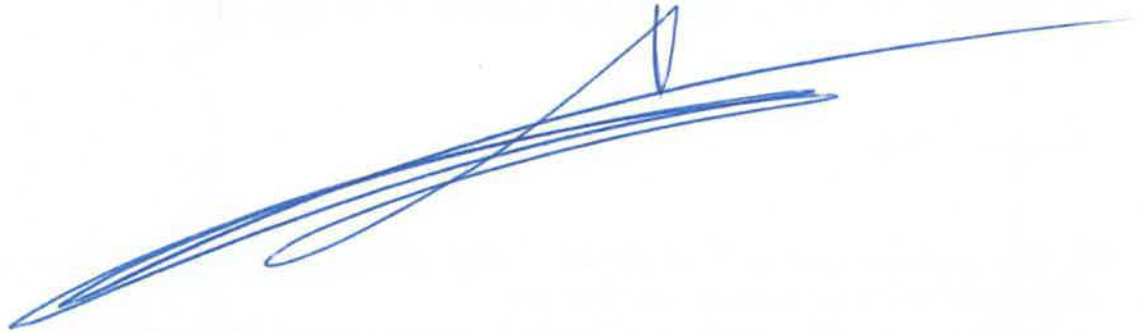
- concession destinée à l'élevage de « divers Huitre / moule / coquillage / algues - Sur Cordé Eau profonde» (notre activité visant particulièrement la production de moules sur corde selon la technique de la culture dite sur filières)
- mise en place progressive des filières par paliers de 20 filières chaque année
- projet visant à implanter à terme un nombre de 120 filières maximum

Vous noterez que nous avons revu à la baisse le nombre de filières à implanter au sein de la concession par rapport au nombre de 150 filières évoqués lors de nos derniers échanges avec le service instructeur.

Comme nous l'avons exposé dans nos écritures devant le TA, vos décisions des 20 janvier et 1^{er} avril 2021 ont gravement porté préjudice aux intérêts de la SCEA Perle de Binic en retardant la mise en œuvre de son projet. C'est pourquoi je vous saurai gré Monsieur le Préfet de bien vouloir instruire ma demande dans les meilleurs délais possibles.

Confiant dans l'accueil favorable que vous voudrez bien réserver à ma demande, je vous prie d'agrée, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Adrien GEAY
Gérant – SCEA Perle de Binic

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the typed name and title.

Demande de renouvellement n° SB19/0010

Demandeur : SCEA PERLE DE BINIC



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des
territoires et de la mer

